



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques du monument funéraire de la famille Cabrol, cimetière de Miramont de DECAZEVILLE (Aveyron)

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 10 juillet 2019,
VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que le monument funéraire de la famille Cabrol présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son décor et de son architecture, conçu par l'architecte Antoine-Martin Garnaud, ainsi qu'en raison de l'importance de François Cabrol dans la genèse et le développement du site industriel de Decazeville

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – est inscrit en totalité au titre des monuments historiques le monument funéraire de la famille Cabrol – tel que délimité en rouge sur les plans annexés au présent arrêté – situé au cimetière de Miramont à DECAZEVILLE (Aveyron) figurant au cadastre section AP, parcelle 186, entre les sous-divisions 1 et 2, appartenant à la commune de Decazeville (SIREN n° 211 200 894) par donation des héritiers Cabrol acceptée par délibération n° 2019/05/11 du conseil municipal en séance du 26 juin 2019.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au maire, propriétaire et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 17 décembre 2019

Le préfet de région

Étienne GUYOT

Département :
AVEYRON

Commune :
DECAZEVILLE

Section : AP
Feuille : 000 AP 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 02/09/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

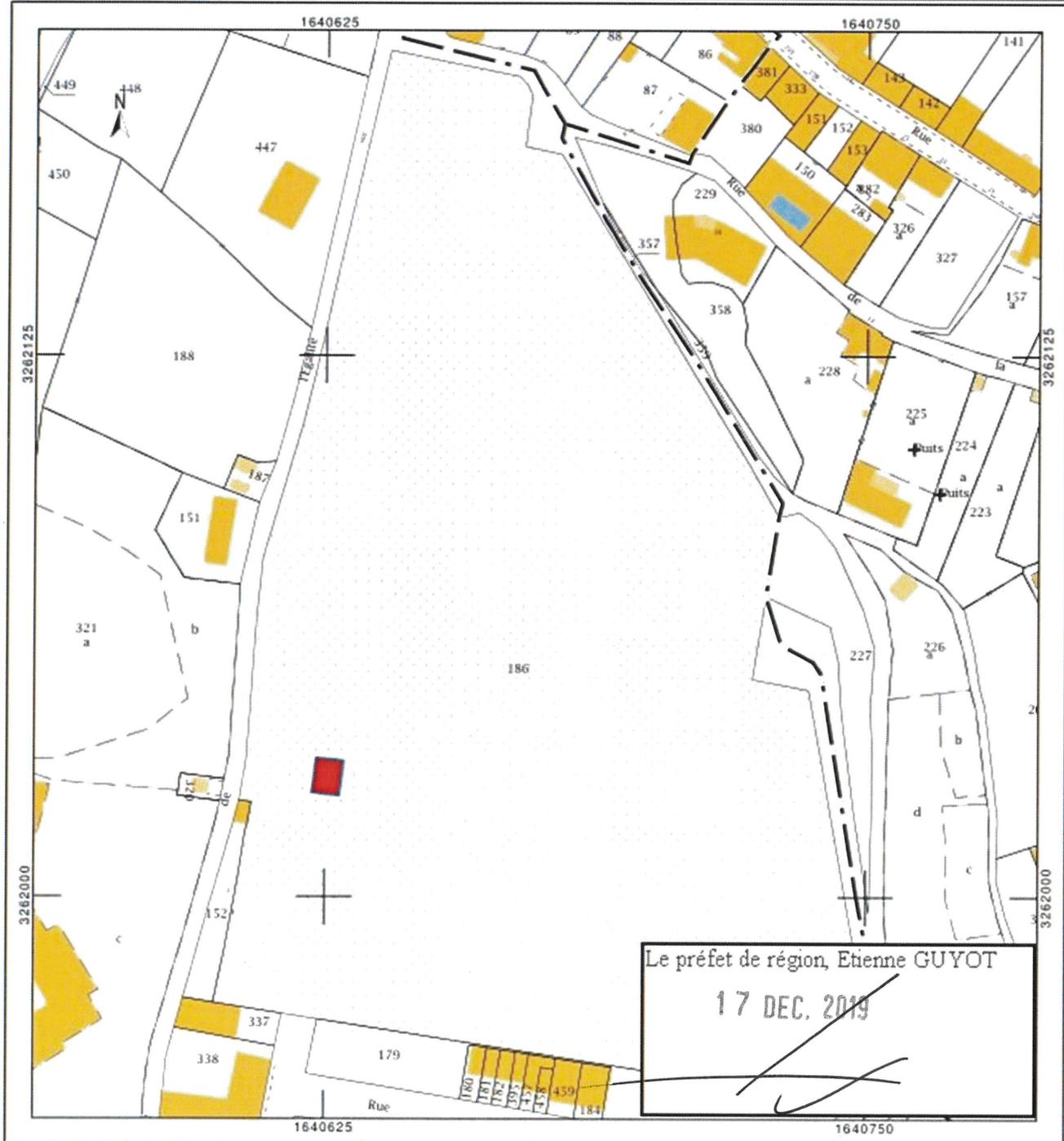
Plan annexé à l'arrêté portant inscription
au titre des monuments historiques
du monument funéraire de la famille Cabrol
situé dans le cimetière de Miramont
à Decazeville (Aveyron)

 : Partie inscrite en totalité

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC Antenne de Villefranche-de-
Rouergue
Rue Emile Borel B.P. 245 12200
12200 Villefranche-de-Rouergue
tél. 05.65.65.20.21 - fax 05.65.65.20.27
cdfi.rodéz@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Photographie aérienne annexée à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du monument funéraire de la famille Cabrol situé dans le cimetière de Miramont à Decazeville (Aveyron)

